

Désignation de l'entreprise			SARLU 2TAO										6 Allée Des Ruches De Félix										Néant		*	
Adresse de l'entreprise			87430 VERNEUIL SUR VIENNE																							
SIRET			8 2 0 9 2 6 8 7 1 0 0 0 3 0										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12			
													Durée de l'exercice précédent *										12			
													Exercice N clos le										31122024			
													Exercice N-1 clos le										31122023			
ACTIF			Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles		Fonds commercial*		010						012															
			Autres*		014	1 050					016	804					246		157							
	Immobilitisations corporelles*				028	82 566					030	45 035					37 530		46 158							
	Immobilitisations financières* (1)				040	902 616					042						902 616		759 182							
	Total I (5)				044	986 231					048	45 840					940 392		805 496							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050						052																
		Marchandises *		060						062																
	Avances et acomptes versés sur commandes				064						066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	266 189					070						266 189		218 400								
		Autres * (3)		072	101 685					074						101 685		204 677								
	Valeurs mobilières de placement				080						082															
	Disponibilités				084	1 572					086						1 572		79 219							
	Charges constatées d'avance *				092						094								156							
	Total II				096	369 447					098						369 447		502 452							
	Total général (I + II)				110	1 355 678					112	45 840					1 309 839		1 307 948							
PASSIF													POUR COPIE										Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		CERTIFIEE CONFORME										120	1 000					1 000							
	Ecart de réévaluation												124													
	Réserve légale												126	100					100							
	Réserves réglementées*												130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131										132	192 845					136 079							
	Report à nouveau												134													
	Résultat de l'exercice		Signe par : T. Bouffe 4C1EACF9AF2B402...										136	233 562					271 766							
	Subventions d'investissement												137													
	Provisions réglementées												140													
	Total I												142	427 507					408 945							
Provisions pour risques et charges		Total II										154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées												156	740 191					762 188							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours												164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *												166	14 268					5 878							
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169 51 115										172	125 737					102 380							
	Comptes courants d'associés												173	1 842					2 017							
	Autres dettes												175	293					541							
	Produits constatés d'avance												174						26 000							
Total III												176	882 331					899 003								
Total général (I + II + III)													180	1 309 839					1 307 948							
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193						(4)	Dont dettes à plus d'un an					195	740 191										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197						(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *					182	14 466										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199						(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *					184											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise: SARLU2TAO										Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE												Exercice N clos le 31122024				Exercice N-1 clos le 31122023					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *										209		210								
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }										215		214								
											217		218		370 000 360 000						
											Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222
	Production immobilisée *												224								
	Subventions d'exploitation reçues												226								
	Autres produits												230		133 154 7 349						
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232		503 154 367 349						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												234		119 194						
	Variation de stock (marchandises) *												236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)												238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*												240								
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)												242		167 517 136 001						
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)										243 1 806		244		5 512 3 625						
	Rémunérations du personnel *												250		214 843 152 175						
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)												252		135 784 86 275						
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- - merce article 39, I-2°, al.3 du CGI)										255		254		12 004 10 849						
	Dotations aux provisions												256								
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }										259		262		21 52						
											260										
Total des charges d'exploitation (II)												264		654 876 388 977							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270		(151 722) (21 628)							
PRODUITS ET CHARGES D'YVES	Produits financiers (III)												280		396 496 342 590						
	Produits exceptionnels (IV)												290		414						
	Charges financières (V)												294		11 626 49 196						
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }										347		300								
											348										
	Impôts sur les bénéfices * (VII)												306								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)												310		233 562 271 766							
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2											
Régérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*												316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												318		1 330						
	Provisions non déductibles*												322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)												324		870						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés										247		330								
	écart de valeurs liquidatives sur OPC*										248										
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))										249		251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997								
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)										986		989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)		138				
	Bassins d'emploi a redynamiser (art. 44 duodécies)												991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)		992				
	ZFA NG (44 quaterdecies)										345		344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)		993				
	Zone franche urbaine (44 octies A)										987		127		Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)		181				
	dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }										346		655		Déduction exception-nelle simulateur de conduite		641		350 368 600		
											643		645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647				
											648		649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354 132 838						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)												356								
	Déficits antérieurs reportables : *158.....dont imputés sur le résultat :												360								
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372 132 838							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARLU 2TAO										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410	800	412	250	414		416	1 050										
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440	2 165	442		444		446	2 165										
		Installations générales agencements divers		450	44 656	452		454		456	44 656										
		Matériel de transport		460	4 666	462		464		466	4 666										
		Autres immobilisations corporelles		470	27 863	472	3 216	474		476	31 079										
		Immobilisations financières		480	759 182	482	143 434	484		486	902 616										
		TOTAL		490	839 331	492	146 900	494		496	986 231										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500	643	502	161	504		506	804										
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530	903	532	511	534		536	1 414										
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540	18 604	542	4 466	544		546	23 070										
		Matériel de transport		550	438	552	933	554		556	1 371										
		Autres immobilisations corporelles		560	13 247	562	5 934	564		566	19 181										
		TOTAL		570	33 835	572	12 004	574		576	45 840										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARLU 2TAO

Néant ☐ *

I										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A				NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montan à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606									
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %			601		603		605		607									
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616									
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626									
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636									
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646									
	Sur clients et comptes rattachés			650		652		654		656									
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666									
TOTAL				680		682		684		686									
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
		Dotations		Reprises															
Fonds commercial		681		683															
Autres Immob. incorp.		700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes												
Terrains		710		715		2													
Constructions		720		725		3													
Inst. techniques mat. et outillage		730		735		4													
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745		5													
Matériel de transport		750		755		6													
Autres immobilisations corporelles		760		765		7													
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780											
II										DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982			158								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis			Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis										
Déficits imputés								983											
Déficits reportables								984			158								
Déficits de l'exercice								860			132 838								
Total des déficits restant à reporter								870			132 996								
IV										DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381									
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)								325											
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327											
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380			33 397						
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326											
N° du centre de gestion agréé										388									
Montant de la TVA collectée										374			94 821						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378			31 177						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARLU2TAO			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel *	376	4		
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	370 000		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	133 139		
TOTAL 1	106	503 139		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	15		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	15		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121	142 041		
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	114 454		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	748		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	21		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152	257 264		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 245 891
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	245 891	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	503 139		
Effectifs au sens de la CVAE	023	4		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	8 416 298		
Période de référence	024	01/01/2024	160	31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186			

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

2TAO
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 allée des Ruches de Félix
87430 VERNEUIL SUR VIENNE
820 926 871 RCS LIMOGES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30/06/2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 233 562,26 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	233 562,26 euros
-------------------------------	-------------------------

Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte « autres réserves »	19 437,74 euros
<i>Le compte « autres réserves » s'élève ainsi à la somme de 174 407.31 euros</i>	

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	253 000,00 euros
---	-------------------------

A titre de dividende global à l'Associé Unique	253 000,00 euros
Soit 2 530,00 euros par part	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 253 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement **le 25 août 2025.**

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 :

126 200,00 euros, soit 1 262,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 126 200,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2022 :

150 000,00 euros, soit 1 500,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2023 :

215 000,00 euros, soit 2 150,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 215 000,00 euros

**Certifié conforme
La Gérance**

Signé par :

4C1EACF9AF2B402...